

# CA

# Pratiques médico-judiciaire

## Objectifs

La médecine légale à l'instar de la médecine de soins s'accompagne d'un vaste champ d'investigations complémentaires, s'adressant au mort comme au vivant et regroupant des domaines très variés : toxicologie, anatomopathologie, biologie moléculaire, anthropologie médico-légale etc, ces investigations scientifiques qui se nourrissent des avancées de la recherche fondamentale connaissant un développement sans précédent depuis deux décennies.

## Organisation pédagogique

Le volume horaire de ce diplôme est de 160 heures, sous la forme de 4 séminaires (de 20h) par an.

L'ensemble de la formation se déroule sur 2 ans.

## Contrôle de connaissances

La formation est sanctionnée par une Capacité habilitée par l'université de Bourgogne.

Le contrôle des connaissances est sanctionné par :

### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- un examen probatoire (2 épreuves écrites et un entretien avec les responsables locaux de l'enseignement),
- une épreuve écrite par an (1h chacune),
- la réalisation et la soutenance d'un mémoire,
- deux épreuves pratiques par an (durant les stages).

## Contenus

### 1<sup>ère</sup> année

- Séminaire 1 : Droit médical et déontologie (I)
- Séminaire 2 : Droit médical et déontologie (II)
- Séminaire 3 : Les champs d'activité de la médecine légale
- Séminaire 4 : L'expertise et la réparation du dommage corporel

### 2<sup>ème</sup> année

- Séminaire 5 : Médecine légale thanatologique
- Séminaire 6 : Médecine légale clinique et victimologie
- Séminaire 7 : Les investigations complémentaires en médecine légale
- Séminaire 8 : Criminologie et psychiatrie médico-légale

## Publics et prérequis

Un maximum de cinq candidats sera admis chaque année à s'inscrire en première année de capacité pour chaque faculté concernée.

## Les intervenants

- Pr I. FRANCOIS-PURSSEL

### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

**Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.